

Compte Rendu de la séance n° 1

Innovation, création, labels

17 mars 2015. Amphi 120. ENSA Paris Val de Seine

Dans la production du cadre bâti, les labels et les certifications de pratiques, d'organisations, de matériaux ou de techniques constructives, garantissent la conformité à des réglementations, à des normes et à une certaine qualité. Le label est à la fois un vecteur de diffusion et de validation d'innovation et un facteur de standardisation de la production. La séance aura donc pour objet de mettre en débat, entre chercheurs et concepteurs, la tension entre la diffusion de l'innovation et la standardisation.

INTERVENANTS:

Normes d'habitat. Introduction du séminaire.

Yankel Fijalkow (sociologue, CRH-LAVUE, ENSAPVS)

L'intervention publique dans l'émergence des labels. Le cas des labels de performance énergétique pour la construction durable

Brice Laurent (ingénieur, sociologue, chargé de recherche Centre de Sociologie de l'Innovation), Alexandre Mallard (sociologue, directeur de recherche Centre de Sociologie de l'Innovation), Aurélie Tricoire (sociologue, CSTB)

H.Q.E. histoire d'une norme

Xavier Lagurgue (enseignant, architecte ENSAPVS)

Normes et logements font ils bon ménage ?

Catherine Carpentier (architecte, agence Emmanuelle Colboc et associés)

Labels HQE : quelle stratégie des maîtres d'ouvrage aujourd'hui ? Développement durable ou coût global et investissement optimisé?

Edith Akiki (ingénieur, bureau d'études Tribu)

Conclusion. Une invitation à être déviant ?

Nadine Roudil (sociologue, CSTB)

Normes d'habitat.

Introduction du séminaire par Yankel Fijalkow

Bonjour et soyez les bienvenus à ce séminaire dont la première séance est lancée dans le cadre de « Lieux et enjeux » du CRH et va se continuer ensuite sur six séances avec le soutien de la MSH Paris Nord.

Au départ, l'idée de ce séminaire est partie d'un constat simple : les normes d'habitat qui s'attachent à l'ensemble des équipements, aux règles d'usage et aux formes de l'habitat, impliquent les maîtres d'œuvre et d'ouvrage, les bailleurs, les collectivités locales, les usagers. On peut donc interroger un champ normatif, comme jeu des différents acteurs (l'État, les collectivités locales, les associations, les architectes, les promoteurs, les bailleurs sociaux...) se déclarant compétents pour dire ce qui est un «bon logement». Ces dernières années, ce champ s'est considérablement complexifié avec l'arrivée d'acteurs privés et les normes du durable. Comment raconte-t-on au public ces nouvelles normes ? Loin de l'action et de la décision, ce séminaire est un séminaire enquête proposant d'associer, comme dans les « forums hybrides », des professionnels et des chercheurs à une enquête sur les normes d'habitat en transformation, de manière à en modéliser les récits.

Progressivement, cette problématique s'est enrichie avec la dimension « risque » et « international » développée par Alexandre Neagu pour les séances d'octobre 2015 et avril 2016, la conception en architecture par Anne-Laure Jourdheuil pour la séance de décembre 2015, les usages avec Nadine Roudil et Fanny Delaunay pour février 2016.

Pour cette séance, il nous a semblé important de confronter l'innovation, qui suggère l'intégration sociale et économique d'un dispositif technique, et la création notamment architecturale qui relève d'une autre rationalité mais se trouve aussi confrontée à des exigences normatives nouvelles. Dans ce cadre, il nous a semblé que la politique des labels qui consistent à valider l'innovation, à la diffuser et à la standardiser ultérieurement sous une forme réglementaire devait être interrogée dans la mesure où elle pose des cadres.

C'est dans ce sens que nous avons d'abord demandé à l'équipe du CSI, CSTB de bien fixer les choses en recadrant intervention publique et émergence des labels.

La même exigence nous a conduits ensuite vers l'architecte Xavier Lagurgue puis l'ingénieure Edith Akiki pour ce qui concerne l'histoire d'une norme d'une part et le cadre de travail d'autre part dans le cadre d'appel d'offres.

And last but not the least, le débat sur les normes et labels questionnant la création, nous nous sommes tournés vers Catherine Carpentier de l'agence d'Emmanuelle Colboc qui a souvent vivement réagi à l'ultra normalisation de l'architecture. Elle nous dira si cette expression lui convient.

Mais au préalable, je voudrais pour mieux expliquer ce projet reprendre les hypothèses qui m'ont conduit à cette histoire de normes et à la suite de séminaires programmés sur l'écran.

Quatre raisons expliquent ce thème de réflexion.

1° Si on se place sous l'angle des dynamiques urbaines et des cycles de démolitions, de constructions reconstructions et de réhabilitations qui affectent les villes on se rend bien compte que les normes de logement, qui obligent les constructeurs et les propriétaires à suivre ces dynamiques, sont particulièrement explicatives des dynamiques urbaines. Les processus sociaux de classement de l'habitat ont guidé l'urbanisme haussmannien, la transformation du confort du logement est le point de départ des recompositions territoriales et des transformations du peuplement comme ont pu le montrer les sociologues des années 1960, témoins de la rénovation urbaine des vieux quartiers centraux. On peut se demander ce qu'il en est aujourd'hui avec les nouvelles normes de l'habitat durable porté par les actions gouvernementales en faveur de la transition énergétique ?

2° En matière d'habitat la notion de norme a un sens spécifique. En sociologie, la notion recouvre les règles qui n'ont pas forcément fait l'objet d'une formalisation écrite, mais qui sont le plus souvent intériorisées. Elle exprime des valeurs partagées par un groupe ou une société et une pratique générale souvent mesurée par la statistique. Elle implique une conduite à laquelle l'individu doit se conformer. Cependant, une autre définition de la notion de norme considère celle-ci comme un point d'accord résultant d'ajustements successifs issus des interactions entre acteurs. Ainsi, dans le monde industriel, « Une norme possède les quatre traits suivants : elle résulte d'un travail réalisé entre les parties intéressées, repose sur des données scientifiques et techniques, s'appuie sur un consensus et demeure d'application volontaire » (Borraz, 2005). La norme se différencie du standard qui résulte d'un acte unilatéral et émerge « au travers de la médiation des processus de marché : c'est la dynamique d'adoption des acheteurs sur un marché qui aboutit finalement à sélectionner, parmi la diversité des alternatives technologiques possibles, un ou plusieurs standards qui subsisteront » (Lelong et Mallard, 2000, p. 20). Les industriels se sont particulièrement attachés à maîtriser le processus de production des normes dans la mesure où celles-ci sont une garantie de transparence et de qualité pour les acteurs, vendeurs et acheteurs sur le marché.

Cependant, dans le domaine de l'habitat, les principes de la délibération des normes et leur application sont particulières, en comparaison des normes de consommation. Des historiens et des sociologues ont montré que les règles de construction contiennent implicitement des règles d'usage auxquels se confrontent ou s'opposent les habitants. Construire et équiper sont des activités prescriptives, dans lesquelles l'innovation, qui consiste à faire entrer les découvertes techniques dans le monde social, se confronte aux habitudes et aux significations. Or, c'est bien le rôle de la politique du logement animée depuis le XIX^{ème} siècle par l'Etat et dont l'enjeu est la production, la distribution et la gestion de logements de qualité. Cette politique fonctionne comme un champ structuré par des agents, des positions et des règles d'action, l'Etat occupe une place importante voire dominante. La définition du « bon logement » est établie par le Code Civil, le Code de l'habitation et de l'Urbanisme, au nom de la préservation de la Santé Publique, de la Planète et de la qualité du territoire National. Cependant, il est aussi défini par les « labels » qui relèvent d'abord, en s'attachant au logement comme marchandise, du Code de la Consommation. Or, si les labels sont produits par la « société civile » et ne

sont pas d'application générale, ils n'en font pas moins l'objet d'incitations économiques dans les appels d'offres et dans les labels publics.

3° Aujourd'hui la notion de confort qui demande à être paramétrée

Au lendemain de la guerre seulement 10% des logements étaient équipés de baignoire ou de douche et à peine plus d'un quart de W-C intérieurs au logement. En 2007, à peine 2% des logements sont dits inconfortables. Ces évolutions ont conduit, logiquement, à d'autres types d'exigences. Cependant, malgré la convergence de certains chiffres et les réalités dramatiques des situations, le mal logement renvoie à des récits différents que l'on s'attache à l'indignité, à l'absence de sanitaire ou à une hiérarchie de situations comme le fait la fondation abbé Pierre.

4° On assiste à une diversification des acteurs et des normes

Pour la France, trois périodes structurent l'activité normative de l'habitat : l'intervention de l'Etat dans le domaine du logement au nom de la lutte pour la Santé Publique (1850-1950), l'apparition de l'Etat Constructeur notamment de logements sociaux (1950-1975), l'émergence d'une Etat animateur de politiques publiques de plus en plus individualisantes (à partir des années 1980).

H.Q.E. histoire d'une norme

Résumé de l'intervention

Xavier Lagurgue, architecte, évoque, pour retracer l'histoire du label HQE la figure de Gilles Olive, centralien, qui a réfléchi dès 1996 à un mode de construction écologique : Ecolocaliser, Ecoprogrammer, Ecoconcevoir, Ecoréaliser, Ecogérer. L'objectif était de « maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur et de créer un environnement intérieur sain et confortable ». Xavier Lagurgue retrace le parcours du concept qui va du concours d'architecture du lycée de Calais en 1995, à la définition « exigentielle » et « explicite » de la QE en conformité avec la norme NF ISO 14001, en 1996, puis de la définition formelle de la QEB en conformité avec la norme NF EN ISO 8402 « management de la qualité et assurance de la qualité » (1996) jusqu'à la création de CEQUAMI (certification des maisons individuelle) par le CSTB et le CERQUAL en 1999. En 2001, l'association répond à une commande de Marie-Noelle Lienemann, Secrétaire d'Etat au logement à l'association HQE pour l'établissement d'un « guide et de recommandations pour un schéma de certification adapté à la construction des HLM » et développe ses 14 cibles. Gilles Olive qui considère HQE comme une démarche plutôt qu'une norme quitte les groupes de réflexion en 2002. En 2004 le label HQE est reconnu d'utilité publique. En 2005, l'Ordre des Architectes quitte l'association en dénonçant « une interprétation technicienne et technocratique du développement durable, couronnée par l'annonce d'une certification HQE pour les bâtiments tertiaires et bientôt pour les immeubles d'habitations ». A la lumière de cette évolution, Xavier Lagurgue s'interroge, en mobilisant le dessin illustré, sur la signification du label HQE comme démarche et comme Norme, face aux intérêts des différents groupes d'acteurs du bâtiment. La prégnance des bureaux de contrôle et des mécanismes d'assurances adossés aux banques ont figé la norme. Apparaissent alors des « risques inverses » (Roqueplo, 1988) liés aux situations de monopoles.



Dessin de Xavier Lagurgue

Normes et logements font ils bon ménage ?

Résumé de l'intervention

Catherine Carpentier, architecte associée dans l'agence Emmanuelle Colboc et associés, témoigne en tant que professionnelle de la construction confrontée au quotidien à la multiplication des normes dans la production architecturale du logement en France. Elle évoque, après un rapide historique de l'agence, l'impact de ces normes (sur l'accessibilité et environnementales) sur les projets sur lesquels ils sont appelés à travailler. Elle introduit ensuite la notion d'innovation et les difficultés qu'elle suppose en rappelant qu'en tant qu'architectes, ils ne connaissent pas les futurs habitants des logements qu'ils projettent.

Par le biais d'exemples choisis, Catherine Carpentier, nous décrit les grandes évolutions qu'a connu la réglementation handicapée, notamment en 2005-2006 et ensuite en 2010. Les exemples présentés sont un projet de 46 maisons à ossature bois réalisé à Bois d'Arcy, 88 logements à Montevrain (collectif et petit intermédiaire) et des logements étudiants à Paris 13^{ème}. Elle évoque par le biais de diverses anecdotes, les nombreuses difficultés rencontrées pour respecter les normes d'accessibilité, les réponses qu'ils y ont apportées et les modifications qu'ont par la suite réalisées les habitants de ces opérations. Elle nous explique que les normes PMR diffèrent entre le logement collectif et le logement individuel, le travail en parallèle sur les deux projets de logements leur ayant permis de comprendre que la norme PMR pouvait être à géométrie variable. Par l'exemple des logements étudiants et la suppression de la notion de quotas à l'été 2010, elle nous montre également à quel point les évolutions réglementaires rapides sur l'accessibilité peuvent avoir de lourdes conséquences sur les projets en fonction de leur état d'avancement.

A la suite de l'opération de logements étudiants à Paris qu'elle nous a présenté, Catherine Carpentier a décidé d'écrire un texte intitulé « Construire des logements en 2010 » qui est devenu une lettre ouverte à Benoit Apparu et a débouché sur une étude demandée par le Ministère du Logement sur les conséquences de la norme PMR sur le logement et les assouplissements possibles.

Après un retour synthétique sur les différents espaces à créer du fait de la réglementation PMR dans les logements, elle nous montre en plan l'emprise de ces réservations et nous décrit les conséquences sur certaines pièces à vivre comme le séjour notamment. Par l'expression « on est bombardé de toutes les normes possibles et imaginables », elle traduit la difficulté rencontrée aujourd'hui par les architectes pour produire des logements de qualité. Cette difficulté est encore renforcée par la diminution des surfaces qu'ont connues les logements, sociaux notamment, au cours des 20 dernières années.

Catherine Carpentier conclut son intervention sur une note positive, en évoquant sur les évolutions récentes comme le retour à la notion de quotas dans les petits logements, les mesures de simplification des normes et la description des diverses modifications prévues, devant induire une amélioration des conditions de projet, permettant aux architectes d'être à nouveau créatifs.

Labels HQE : quelle stratégie des maîtres d'ouvrage aujourd'hui ?

Développement durable ou coût global et investissement optimisé?

Résumé de l'intervention

Edith Akiki, ingénieur, co-gérante du bureau d'études spécialisé TRIBU, s'exprime sur l'évolution et l'application des nouvelles règles thermiques, sur les contraintes imposées par les labels et sur les comportements qui en découlent.

Dans un premier temps, elle propose d'interroger les motivations des maîtrises d'ouvrages dans la recherche de labels liés à la qualité environnementale et aux performances énergétiques. En examinant les critères d'évaluation des appels d'offres publics de conception, elle constate la prédominance des critères opérationnels (rapidité et facilité d'exécution, facilité d'entretien, coût), parfois couplés dans un second temps avec des exigences environnementales (filière sèche, optimisation énergétique par la forme plutôt que par l'équipement). Elle observe aussi l'existence de spécificités régionales – la région parisienne cherchant systématiquement des labels, alors que d'autres régions se contentent des dispositions réglementaires ou visent des démarches moins formelles, inspirées de l'étranger.

Dans un deuxième temps, il est proposé d'analyser la dynamique à l'œuvre entre maître d'ouvrages, concepteurs, entreprises et certificateurs. Dans ce nouveau champ technique de l'efficacité énergétique, les concepteurs et l'entreprise se trouvent en concurrence pour asseoir leur autorité. Les concepteurs revendiquent la rigueur de leur étude, le caractère innovant des propositions et le respect des objectifs de la norme. Les entreprises générales défendent parfois une approche plus littérale et des solutions plus économiques qui mettent à profit les zones grises des textes. Les maîtres d'ouvrage sont souvent sensibles aux arguments de ces dernières, qui leur permettent d'obtenir les labels à un coût moindre. Enfin, les certificateurs valident cette approche en appliquant des critères d'évaluation très formels et en refusant les démarches expérimentales.

Cette application littérale peut être source de gaspillage, à l'instar de l'exigence de certains labels d'installer une protection solaire même lorsque la situation des ouvertures ne l'impose pas. Une application littérale de la norme peut aussi s'avérer contreproductive et marquer un recul de l'efficacité énergétique. Mme Akiki donne l'exemple du calcul de déperditions thermiques des bâtiments isolés par l'intérieur. Le label BBC et la RT2005 étaient très exigeants rendant cette disposition impossible. La norme RT2012 se contente du calcul d'une déperdition moyenne, ce qui peut masquer des différences importantes. Ce mode de calcul permet d'utiliser une longueur limitée de rupteurs thermiques, certaines parties du bâtiment se trouvant mieux isolées que d'autres. Conjugée à la baisse des débits d'air, cette solution risque d'engendrer des phénomènes de condensation et des problèmes de salubrité (moisissures).

A l'opposé de cette situation, Mme Akiki évoque l'expérience inverse où des acteurs motivés par la recherche d'une bonne performance énergétique travaillent en dehors de toute labellisation et se situent dans une démarche expérimentale. Elle cite l'opération de 96 logements collectifs à St Nazaire (maître d'ouvrage CISN Atlantique, architecte Philippe Madec). Dans cette opération, le Ministère du Logement a accepté l'utilisation

expérimentale d'une ventilation naturelle régulée, s'affranchissant des contraintes réglementaires en vigueur avec une performance équivalente.

En conclusion, dans l'absence d'une réelle motivation des acteurs, une application stricte de la norme ou du label peuvent ne pas suffire pour atteindre l'objectif d'une meilleure performance énergétique.

Une invitation à être déviant ?

Conclusion par Nadine Roudil

Les communications que nous avons écouté aujourd'hui ont montré comment l'histoire de l'habitat et celle des normes s'imbriquent depuis le XIXème siècle avec pour objet de répondre aux problématiques de société : celle de la sécurité, de la santé et désormais celle environnementale et plus particulièrement énergétique. Ainsi la production de normes et leur diffusion suivent les grands enjeux de sociétés attestant de la manière dont la puissance publique choisit de les résoudre. Chacun de ces contextes a la particularité d'engendrer un développement économique du secteur de l'habitat devenant à son tour un marché, espace propice à l'évolution de la démarche architecturale et constructive comme de l'organisation des métiers de la conception architecturale et urbaine.

La présentation de Yankel Fijalkow, montre l'existence d'un premier contexte d'épanouissement des normes dans l'habitat qui est celui du développement à échelle industrielle du confort moderne étroitement associé à l'équipement des ménages. Il renvoie à l'invention par l'Etat du logement de masse et surtout de la possibilité pour tout un chacun d'y accéder. Ce processus est marqué par l'industrialisation de la production de l'habitat collectif (prenant fin au début des années 1970) puis de l'habitat individuel devenu idéal social entre 1969 (marqué par l'action d'A. Chalandon lançant avec les « chalandonnettes » la première grande campagne de construction de maisons individuelles en accession à la propriété) et 1973 (la circulaire Guichard qui acte la disgrâce des grands ensembles comme solution de logement de masse). L'émergence du marché de la construction à grande échelle « lors des trente glorieuses » apparaît comme le vecteur de la normalisation technique de l'habitat. Les normes se succèdent pour faire force de loi tout en se complexifiant au fil des années alors que l'état dessine les caractéristiques de sa politique du logement. Il se fait animateur et pourvoyeur d'une individualisation de l'habiter dans un pays où l'accès à la propriété est encouragé devenant à son tour une norme.... sociale.

L'autre point important évoqué à la fois par Yankel Fijalkow et Catherine Carpentier est que le logement social devient dès le XIXème siècle puis tout au long du XXème siècle un laboratoire privilégié d'expérimentation de la résolution d'un certain nombre de ces enjeux de société. Si le logement social se caractérise, au fil des décennies de crises, par la captivité sociale et économique de ses habitants, Edith Aikiki montre qu'il atteste aussi d'une certaine captivité des concepteurs et des architectes restreints dans leur imaginaire créatif par les besoins et des moyens des maîtres d'ouvrages tout autant que par les intentions d'encadrement du secteur par l'Etat formulées à travers les cadres réglementaires qu'il diffuse. Edith Aikiki souligne alors que les normes caractérisant aujourd'hui l'habitat performant comme champ principal d'innovation dans le logement, se fait pour le meilleur et pour le pire de ses habitants et concepteurs.

Dans ce contexte la figure du « bon » logement se renouvelle encore une fois. Alexandre Mallard souligne dans son propos que l'histoire de l'habitat permet de montrer que la norme reste avant tout une mise en ordre. Sa diffusion se place dans un contexte gestionnaire, elle est souvent associée à un objectif d'amélioration des dimensions constructives et techniques. L'objet consiste à s'assurer de la « bonne » organisation de la filière

afin d'améliorer la réalisation d'un bâtiment ou d'un projet urbain en comparaison à des processus antérieurs. Le langage de la gestion a irrigué celui de la conception urbaine le rendant perméable par la rigidité des normes de construction au vocable du management par la qualité, dernier avatar du processus d'industrialisation du logement. Il impose ainsi aux acteurs de la construction des critères de transparence dans les processus et attribue une place centrale à la notion de performance qui caractérise désormais l'habitat dans le but de rationaliser le rapport à l'espace et aux divers éléments que sont l'air, l'eau, l'énergie composant le cadre de vie des habitants.

De même qu'existe les conditions de production d'un « bon » logement, le développement des normes semble impliquer la normalisation des conduites des professionnels. Mobiliser ici la tradition de la sociologie de la déviance permet de questionner cette mise en ordre du monde du logement par les normes de l'habitat et souligner combien il peut déboucher sur le désordre. Il est intéressant à l'écoute des exposés de découvrir que de la mise en application des normes émerge surtout un va-et-vient entre la nécessité de les appliquer et celle qui consiste parfois à les contourner. Les acteurs du logement semblent être nombreux à s'inscrire dans un bricolage de postures et de manières de faire pour trouver leur compte dans l'application des normes et surtout les rendre applicables. Ainsi les architectes qui se frottent à l'habitat durable attestent de trajectoires situées entre parcours du combattant et parcours du déviant. L'exposé de Xavier Lagurgue montre l'organisation complexe des adaptations nécessaires, faites d'emboîtements multiples et de postures parfois informelles, pour faire aboutir leurs projets les plus créatifs. Ce dernier souligne combien les professionnels peuvent se sentir spoliés par un modèle français de plus en plus rigide qui donne une place importante aux labels et Catherine Carpentier souligne également que cette réalité peut mettre en question leur légitimité.

Nous sommes alors au cœur de paradoxes. L'action publique, en France, entre dans une nouvelle étape de la diffusion des normes dans l'habitat motivée, à l'échelle du logement, par la lutte contre le changement climatique. Elle constitue une opportunité de marché tout en réglementant assez strictement un espace susceptible d'engendrer créations et innovations. La nécessité pour les professionnels de la conception architecturale de pouvoir disposer de normes un tant soit peu adaptables à leur imaginaire esthétique paraît légitime quitte à faire apparaître leurs démarches comme des manifestations de désordre. Si, comme le souligne Jean Claude Chamboredon (1971), la norme a bien pour fonction de préserver le cadre de références qu'elles valident, la séance d'ouverture de ce cycle de séminaire a su montrer combien elle devrait se prémunir de désigner des déviants, au risque comme l'a montré Howard Becker (1985) de rendre leur existence légitime. Dans le contexte actuel de la diffusion des normes dans l'habitat, le processus qui entraîne la promotion de valeurs déviantes est identique à celui qui cherche à assurer la sauvegarde de la normalité.

A l'échelle de l'habitat, la conception architecturale et les normes semblent bien condamnés à s'entendre.

BECKER Howard (1985), *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

CHAMBOREDON Jean Claude (1971), « La délinquance juvénile. Essai de construction d'objet », in *Revue française de Sociologie*, XXII, 3.